

Grand jeu concours « #Selfiebabyne »

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE – DATES – ADRESSE DU GRAND JEU CONCOURS

La Société Nestlé France, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 542 014 428 ayant son siège social au 7 Boulevard Pierre Carle 77186 Noisiel (ci-après dénommée la Société Organisatrice) organise du 12 juin 2014 à 10h, au 6 juillet 2014 23h59, heure française, un Grand jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « #selfiebabyne » (ci-après dénommé le Grand jeu concours).

Ce Grand jeu concours se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.selfie.babyne.com>.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Grand jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), mère ou père d'un enfant âgé de 6 mois à 5 ans, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire ainsi que des membres de leur famille.

Chaque participant s'engage à être parent de l'enfant apparaissant sur la photographie ou à être titulaire de l'autorité parentale et atteste que les éventuels autres titulaires de l'autorité parentale ont donné leur consentement pour la participation de l'enfant au Grand jeu concours.

ARTICLE 3 – ANNONCE DU GRAND JEU CONCOURS

Ce Grand jeu concours est annoncé via les supports suivants :

- Le site internet : <http://www.selfie.babyne.com>
- Un emailing envoyé le 12 juin 2014.
- Les flyers disponibles dans les magasins et boutiques de puériculture partenaires (liste des magasins en Annexe 1).
- Les affiches A4 disponibles dans les magasins et boutiques de puériculture partenaires (liste des magasins en Annexe 1).

ARTICLE 4 – DOTATIONS MISES EN JEU

- 3 bons d'achat d'une valeur unitaire de 1 000€ à valoir sur tout achat effectué dans les magasins et boutiques de puériculture partenaires en France métropolitaine (liste des magasins en Annexe 1). Ces bons sont valables jusqu'au 31 décembre 2014.
- 10 pèse-bébés intelligents Withings d'une valeur unitaire indicative de 179,95 €.
- 500 peluches Koala BabyNes d'une valeur unitaire de 34€.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations gagnées par des dotations de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION AU GRAND JEU CONCOURS

5.1

Pour participer au Grand jeu concours, les participants devront :

- Imiter leur enfant et se prendre en photographie avec lui (situation de rire, de surprise, d'interrogation, de pleurs etc.). La photographie devra notamment respecter les articles 5.2 et 7.
- Se connecter au site <http://selfie.babyne.com>
- Poster leur photographie en se rendant dans la rubrique « Ajouter la photo de mon selfie ».
- Choisir le mode de téléchargement de la photographie : via un ordinateur ou par Facebook.
- Une fois le mode de téléchargement de la photographie choisi, il sera possible de voir un aperçu de celle-ci. Les participants pourront la valider ou en choisir une nouvelle, simplement en cliquant sur « Valider » ou « Modifier ». Une fois la photographie validée il sera possible d'ajouter un message limité à 140 caractères répondant notamment aux caractéristiques de l'article 5.2 et de l'article 7. Chaque message se terminera par le hastag #selfiebabyne déjà intégré.

- Remplir le formulaire d'inscription avec les informations suivantes (Prénom, Nom, adresse email, mot de passe, âge de bébé et code postal). Les parents des enfants âgés de moins de 6 mois ne pourront pas participer.
- Cocher la case « J'ai lu et j'accepte le règlement du Grand jeu concours ».
- Terminer l'inscription par « Valider ».
- Avant toute validation définitive, le participant devra cliquer sur le message suivant, qui apparaîtra sous forme d'un pop-up :
- « Je m'engage à fournir un contenu conforme à la réglementation en vigueur et ne portant pas atteinte au droit des tiers. Je m'engage par ailleurs à être parent de l'enfant apparaissant sur la photographie (ou à être titulaire de l'autorité parentale) et atteste que les éventuels autres titulaires de l'autorité parentale ont donné leur consentement pour la participation de l'enfant au Grand jeu concours. J'accepte que la photographie soit diffusée sur le site <http://selfie.babynes.com> pendant toute la durée du Jeu ».
- Le participant a la possibilité, à la fin de sa participation, de pouvoir partager sa photographie à ses proches via Facebook, Twitter, Instagram ou par email. Le partage de la photographie ne pourra donner lieu à une augmentation des chances de gain. Seuls les votes effectués sur le site <http://selfie.babynes.com> seront comptabilisés pour remporter les dotations.

Les photographies doivent représenter un enfant âgé de 6 mois à 5 ans et l'un de ses parents, ou l'un de ses représentants légaux, l'imitant dans une situation de rire, de surprise, d'interrogation, ou de pleurs par exemple. Les photographies ne devront représenter qu'un bébé et un parent.

Le participant garantit à la Société Organisatrice qu'il est l'auteur exclusif du contenu qu'il lui adresse pour participer au Grand jeu concours et qu'il détient l'ensemble des droits et/ou du moins d'avoir toutes les autorisations nécessaires des ayant-droits pour la publication à titre gratuit des contenus.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription, à condition que la photographie soumise soit validée et conforme au règlement du Grand jeu concours.

5.2

Les participants sont dûment informés que leur photographie et leur commentaire sont soumis à une modération a posteriori.

CHARTE DE MODERATION

Afin d'assurer un contrôle sur les photographies et/ou les commentaires publiés au sein du Grand jeu concours, la Société Organisatrice a mis en place une équipe de modération. Cette équipe sera en charge des publications sur le Grand jeu concours. Son rôle est de supprimer les abus et de vérifier l'éthique des photographies et des commentaires publiés par les participants. Elle peut donc à tout moment refuser ou retirer la publication de certaines photographies et/ou de certains commentaires :

- Si les photographies ne sont pas au bon format Jpg ou Png d'un poids maximum de 2Mo.
- Si la qualité technique est jugée trop insuffisante pour être exploitée (netteté/éclairage).
- Si la photographie est issue d'un photomontage.
- Si la photographie et/ou le commentaire sont contraires aux bonnes mœurs et valeurs.
- A caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie).
- A caractère diffamatoire (porter atteinte à l'honneur ou la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale).
- Contraire à la protection des enfants.
- Incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre).
- A caractère obscène, pornographique ou pédophile.
- Portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteurs, droits d'image, droits voisins ou droits des marques.
- Etre conforme à la réglementation en vigueur et ne pas porter atteinte à l'image de la Société Organisatrice.
- Comportant des textes ou titres incompréhensibles ou illisibles.

L'équipe de modération se réserve également le droit de supprimer toutes photographies et/ou commentaires sans rapport direct avec la thématique du Grand jeu concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage), ou comportant des textes écrits dans une autre langue que le français.

Le participant reconnaît être titulaire des droits afférents à la photographie et avoir recueilli le consentement de toutes les personnes figurant sur la photographie.

Le participant est dûment informé qu'il est responsable de toutes les réclamations d'un tiers trouvant leur source dans la diffusion de la photographie, et ce quelle que soit la nature du grief invoqué.

Les photographies montrant des données personnelles, tel qu'un numéro de téléphone, seront également supprimées.

Nous demandons à tous les participants de respecter ces consignes afin de garder le Grand jeu concours ludique, équitable et convivial.

Toute participation qui aura fait l'objet d'un rejet total ou partiel par le modérateur impliquera l'annulation de la participation.

Le participant en sera informé par email et pourra alors participer à nouveau, en suivant les mêmes modalités de participation.

5.3

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) et par compte sur le site (un seul compte par foyer) sera acceptée pendant toute la durée du Grand jeu concours.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

5.4

La Société Organisatrice met à la disposition du Participant, via le site du Grand jeu concours, les moyens techniques lui permettant de partager sa participation au Grand jeu concours sur Facebook, Twitter et par e-mail, (ci-après le « Partage »). Le participant pourra, le cas échéant, fournir à la Société Organisatrice les prénoms, adresses électroniques de ses amis afin que celle-ci envoie pour le compte du Participant un Partage. Le Participant prend la responsabilité de fournir les adresses électroniques de ses ami(e)s et s'engage donc à avoir obtenu leur consentement explicite et informé. La Société Organisatrice n'agit qu'en qualité de prestataire technique d'envoi du Partage et ne conserve pas les données personnelles collectées. En conséquence, le Participant en supporte l'entière responsabilité.

Les amis destinataires du Partage auront les capacités techniques de le conserver et/ou de la transférer à leur tour. L'envoi initial du Partage étant à l'initiative du Participant, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du fait des transferts du Partage et de toute conséquence qu'ils pourraient entraîner.

ARTICLE 6 –UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Les participants au Grand jeu concours autorisent la Société Organisatrice, à utiliser leur Photographie et leur commentaire sur le site Internet du Grand jeu concours « #selfiebabyne » à titre gratuit pendant toute la durée du Grand jeu concours et ce à compter de la publication de la Photographie.

ARTICLE 7 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Dès le lancement du Grand jeu concours, les internautes seront invités à voter pour la Photographie qu'ils préfèrent jusqu'au 06 Juillet 2014 à 23h59, heure française. Les 50 photographies ayant recueilli le plus de votes seront considérées comme présélectionnées. Attention : cette présélection ne donnera accès à aucune dotation en application du présent règlement. Seuls les participants désignés par le Jury dans les conditions décrites ci-après seront considérés comme « gagnants » du Grand jeu concours.

Chaque internaute ne pourra voter qu'une seule fois pour la même Photographie. Pour ce faire, l'internaute devra se connecter via le site <http://www.selfie.babyne.com> puis s'enregistrer en indiquant son nom, prénom, adresse email, mot de passe, afin de pouvoir voter pour la photographie de son choix.

Les 13 (treize) premiers gagnants seront élus par un Jury composé de 6 personnes parmi les photographies présélectionnées. La délibération du Jury aura lieu le 09 juillet 2014. S'il y a des ex aequo, un tirage au sort sera alors effectué parmi les participants ayant obtenu le même nombre de votes.

Parmi les 13 (treize) gagnants, le Jury désignera les 3 (trois) meilleurs d'entre eux qui remporteront le bon d'achat de 1 000€ à valoir sur le règlement de tout achat dans les magasins et boutiques de puériculture partenaires (liste des magasins en Annexe 1). Les 10 (dix) gagnants suivants gagneront le pèse-bébé intelligent.

Les photographies seront notées par le Jury selon les critères suivants :

- Degré d'originalité
- Cohérence avec le thème du concours

- L'émotion suscitée par la photographie

En parallèle, un tirage au sort sera organisé le 09 juillet 2014 et sera effectué parmi les participants qui n'ont pas gagnés les bons d'achat et les pèse-bébés dont les participations sont conformes au présent règlement. 500 (cinq-cents) participants se verront ainsi offrir une peluche Koala Babynes par tirage au sort.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale, une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Grand jeu concours.

L'annonce des gagnants se fera le 09 juillet 2014 à 18h30 sur <http://www.selfie.babynes.com> et par emailing à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire de participation.

La Société Organisatrice pourra utiliser la première lettre du nom, le prénom et le code postal des gagnants sur le site Internet <http://www.selfie.babynes.com> dans un délai maximum de 4 mois et sans que cela lui confère un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

ARTICLE 8 – MODALITES D'OBTENTION DE LA DOTATION

Les gagnants seront contactés via leur adresse email qu'ils auront fournie lors de leur inscription sur le site Internet dans un délai approximatif de 10 jours à compter de la délibération du Jury.

Dans ce message, il sera demandé aux gagnants de renvoyer à la Société Organisatrice, à l'adresse email indiquée, ses nom, prénom, et adresse postale dans un délai de trois mois.

Si le gagnant ne répond pas à ce message dans les délais impartis, il sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. La Société Organisatrice pourra alors accorder la dotation à un autre participant, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse postale qu'ils auront indiquée lors de leur réponse à l'email envoyé par la Société Organisatrice dans un délai approximatif de 8 à 12 semaines à compter de l'annonce des résultats.

Une fois la dotation expédiée à l'adresse indiquée par le gagnant, la remise de la dotation sera considérée comme ayant été effectuée.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant, en raison d'une adresse email/postale inexacte, sera tenue à sa disposition à l'adresse du Grand jeu concours : Grand jeu concours « #selfiebabynes » Nestlé France 7 boulevard Pierre Carle, 77186 Noisiel, pendant un délai de 4 (quatre) mois à compter de la fin du Grand jeu concours. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

ARTICLE 9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ACCES AU REGLEMENT

9.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Grand jeu concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

9.2 Accès au règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le présent règlement est consultable sur le site internet <http://www.selfie.babyne.com> pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 10 - ANNULATION / MODIFICATION DU GRAND JEU CONCOURS

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Grand jeu concours, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Grand jeu concours.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

ARTICLE 11 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Les participants sont informés que, étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès au réseau Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage du réseau Internet en général et que le fait pour le joueur de se connecter au site de la Société Organisatrice ou de ses partenaires et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Dans les autres cas, les frais de connexion liés à la participation au Grand jeu concours et à la visualisation du règlement seront remboursés à hauteur de 1€ sur simple demande à l'adresse du Grand jeu concours en y joignant :

- leur nom, prénom, adresse postale,
- le titre et la date du Jeu,
- une copie de la première page de leur contrat d'accès au réseau Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait,
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou d'un RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne),
- la date et l'heure de la connexion sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie du Jeu.

Les frais d'affranchissement liés à cette demande de remboursement sont remboursables au tarif lent en vigueur (base -20g) sur demande écrite accompagnée d'un RIB/RICE envoyée avant le 05/07/2014 23h59 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu : Grand jeu concours « Selfiebabyne » Nestlé France, 7 boulevard Pierre Carle, 77186 Noisiel.

Les demandes de remboursement doivent être regroupées à raison d'une par foyer (même nom, même adresse postale ; même adresse électronique).

Toute demande de remboursement tardive, incomplète, illisible ou comportant des données erronées sera considérée comme nulle.

Les participants qui ne se sont pas strictement conformés au présent règlement ou qui ont commis une fraude ou une tentative de fraude, ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE 12 - CONTESTATION ET RECLAMATION

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Grand jeu concours, à l'adresse suivante : NESTLE France SAS, 7 Boulevard Pierre Carle, BP900 Noisiel, 77446 Marne La Vallée Cedex 2.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITE LIEE A L'UTILISATION DU RESEAU INTERNET

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Grand jeu concours.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Grand jeu concours.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter le gagnant. Néanmoins, si le gagnant demeurait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

ARTICLE 14 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Grand jeu concours et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Grand jeu concours et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant au Service Consommateurs : Service consommateur NESTLE France SAS, 7 Boulevard Pierre Carle, BP900 Noisiel, 77446 Marne La Vallée Cedex 2

ARTICLE 15 - LOI APPLICABLE

Ce Grand jeu concours et le présent règlement sont soumis à la loi française.

ANNEXE 1 : MAGASINS ET BOUTIQUES DE PUERICULTURE PARTENAIRES

Enseigne	Magasin	ADRESSE	CP	Ville
AUBERT	AUBERT ANNECY	ZONE COMMERC. DU GRAND EPAGNY	74330	GRAND EPAGNY
AUBERT	AUBERT ANNEMASSE	LOT D - NIVEAU R + 1	74000	ETREMBIERES
AUBERT	AUBERT ARCUEIL	Ccal carrefour Vache Noire	94110	ARCUEIL
AUBERT	AUBERT BERCY 2	Centre Commercial Bercy 2	94228	CHARENTON LE PONT
AUBERT	AUBERT BEYNOST	CENTRE COMMERCIAL BEYNOST 2	1700	BEYNOST
AUBERT	AUBERT BONNEUIL	ZAC DES VARENNES	94862	BONNEUIL SUR MARNE
AUBERT	AUBERT BORDEAUX MERIGNAC	LOTISSEMENT HENRI VIGNEAU LOT F 2	33700	MERIGNAC
AUBERT	AUBERT CARRE SENART	PARC D'ACTIVITES CARRE SENART 2	77127	LIEUSAIN
AUBERT	AUBERT CHAMPAGNE AU MONT D'OR	RN 6	69410	CHAMPAGNE MONT D OR
AUBERT	AUBERT CLAYE SOUILLY	Z.C. CARREFOUR CLAYE SOUILLY	77410	CLAYE SOUILLY
AUBERT	AUBERT HERBLAY	2 AVENUE LOUIS ARMAND	95226	HERBLAY CEDEX
AUBERT	AUBERT LA CROIX BLANCHE	Z.C LA CROIX BLANCHE	91700	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
AUBERT	AUBERT LILLE	CENTRE COMMERCIAL LES TANNEURS/ CENTRE VILLE	59800	LILLE
AUBERT	AUBERT MARNE LA VALLEE	PARC COMMERCIAL	77144	MONTEVRAIN
AUBERT	AUBERT NICE	FORUM LINGOSTIERE (DECATHLON)	6000	NICE
AUBERT	AUBERT ORGEVAL	ROUTE DES QUARANTE SOUS	78630	ORGEVAL
AUBERT	AUBERT PARIS GOUVION	37 boulevard Gouvion Saint Cyr	75017	Paris
AUBERT	AUBERT PARIS LES LILAS	ZAC DE LA PORTE DES LILAS	75020	PARIS 20ème
AUBERT	AUBERT PARIS POISSONNIERE	11 BOULEVARD POISSONNIERE	75002	PARIS
AUBERT	AUBERT PLAISIR	ZAC DE L'AQUEDUC DE L'AVRE	78370	PLAISIR
AUBERT	AUBERT PLAN DE CAMPAGNE	PARC D'ACT LA GRANDE CAMPAGNE	13480	CABRIES
AUBERT	AUBERT SAINT HERBLAIN NANTES	8 PLACE OCEANE	44812	ST HERBLAIN CEDEX
AUBERT	AUBERT VELIZY	C. COMMERCIAL USINES CENTER	78140	VELIZY VILLACOUBLAY
AUBERT	AUBERT VILLEBON SUR YVETTE	A COTE DE MILONGA ET MAXI TOY'S	91140	VILLEBON SUR YVETTE
AUBERT	AUBERT VILLENEUVE V2	AVENUE DE L'AVENIR	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
AUTOUR DE BEBE	Autour de Bébé Bordeaux	Rives d'Arcin	33140	VILLENAVE D'ORNON
AUTOUR DE BEBE	Autour de Bébé Nice	272 route de Grenoble	6200	NICE LA PLAINE 1
BEBE 9	BEBE 9 AIX LES MILLES	ZA La Pioline	13456	AIX LES MILLES
BEBE 9	BEBE 9 LYON	177 Grande Rue De La Guillotiere	69007	Lyon
BEBE 9	BEBE 9 SEYNOD -ANNECY	63 Bld Costa de Beauregard	74600	SEYNOD
INDEPENDANTS	Gloss & Milk	26 rue Guersant	75017	Paris
INDEPENDANTS	Théo des collines	550, rue Paradis	13008	MARSEILLE
JACADI	JACADI Tronchet	17 rue Tronchet	75008	Paris
JACADI	Jacadi Monaco	41 Boulevard des Moulins	98000	Monaco
AUBERT	AUBERT SAINT PRIEST/BRON	C.C. -LE TRIANGLE DE BRON-	69500	BRON
INDEPENDANTS	Pepa's	40 rue des Petits Carreaux	75002	Paris
AUBERT	AUBERT LA CIOTAT			
AUBERT	AUBERT AUBAGNE	PARKING AUCHAN - A COTE D'HYGENA	13400	AUBAGNE
AUBERT	AUBERT BOURG EN BRESSE	ZC CARREFOUR DE L'EUROPE	1000	BOURG EN BRESSE
AUBERT	AUBERT CANNES	Z.A.C. LES TOURRADES	6210	MANDELIEU
AUBERT	AUBERT CERNAY	1 rue de Normandie	68700	CERNAY
AUBERT	AUBERT GRASSE	C.C AXE 85 PRES DE LA GRANDE RECRE	6130	GRASSE
AUBERT	AUBERT IVRY SUR SEINE	CENTRE COMMERCIAL QUAI D'IVRY	94200	IVRY SUR SEINE
AUBERT	AUBERT LA VALENTINE	CENTRE COMMERCIAL GRAND V	13926	MARSEILLE CEDEX 11
AUBERT	AUBERT MOULINS LES METZ	LOTISSEMENT D'ACTIVITES LE HAUT GAZON	57160	MOULINS LES METZ
AUBERT	AUBERT MULHOUSE KINGERSHEIM	91 ROUTE DE GUEBWILLER	68260	KINGERSHEIM
AUBERT	AUBERT NIMES CARRE SUD	C.C CARRE SUD	30000	NIMES
AUBERT	AUBERT OLLIOULES	LIEU-DIT LAGOUBRAN	83190	OLLIOULES
AUBERT	AUBERT OSNY	ZONE COMMERCIALE DE L'OSERAIE	95520	OSNY
AUBERT	AUBERT PACE	ZAC DE GIRAUDAIS LOT 1A	35740	PACE
AUBERT	AUBERT PEROLS	CENTRE COMMERCIAL LE FENOUILLET	34470	PEROLS
AUBERT	AUBERT PONTAULT	ZAC DU PETIT NOYER	77340	PONTAULT COMBAULT
AUBERT	AUBERT REIMS CORMONTREUIL	CHEMIN RURAL DE LA VIERGE	51676	REIMS CEDEX 2
AUBERT	AUBERT RUAUDIN	ZAC DES HUNAUDIÈRES	72230	RUAUDIN
AUBERT	AUBERT SAINT BRICE	ZAC DES PERRUCHES	95350	SAINTE BRICE SOUS FORET
AUBERT	AUBERT SAINT MITRE	ZAC DES ETANGS / AVENUE DES ROSEAUX	13920	SAINTE BRICE SOUS FORET
AUBERT	AUBERT SAINTE EULALIE	VILLAGE COMMERCIAL GRAND TOUR 2	33560	SAINTE EULALIE
AUBERT	AUBERT SORGUES	C.C. AVIGNON NORD	84700	SORGUES
AUBERT	AUBERT TOULON LA GARDE	Z.A.C. PLUS - GRAND CIEL	83130	LA GARDE
AUBERT	AUBERT TOULOUSE GRAMONT	23 CHEMIN GABARDIE	31200	TOULOUSE GRAMONT
AUBERT	AUBERT VALENCE	Z.A.C. DES COULEURES III	26000	VALENCE
AUBERT	AUBERT VILLENEUVE LOUBET	L'ALEXANDRA	62700	VILLENEUVE LOUBET
AUBERT	AUBERT VILLIERS SUR MARNE	BOULEVARD JEAN MONET	94350	VILLIERS SUR MARNE
AUBERT	AUBERT AVIGNON	ZAC de la Cristole - 135 rue du Sous Marin Casablanca	84140	MONTFAVET
AUBERT	AUBERT CHELLES	Centre commercial Terre Ciel - Rue du Gendarme Castermant	77500	CHELLES
AUBERT	AUBERT MONTPELLIER ST CLEMENT	CC Carrefour Trifontaine - Rue des Genets	34980	ST CLEMENT DE RIVIERE
AUBERT	AUBERT ST BONNET DE MURE	162 route nationale	69720	SAINTE BRICE SOUS FORET
AUTOUR DE BEBE	Autour de Bébé Bordeaux	9 rue Isaac Newton	33700	MERIGNAC
AUTOUR DE BEBE	Autour de Bébé Plan de Campagne	Chemin Departemental 6	13170	LES PENNES MIRABEAU
AUTOUR DE BEBE	Autour de Bébé Vitrolles	78 Avenue Denis Padovani	13127	VITROLLES
INDEPENDANTS	Sauvel Natal PARIS	25, Rue Desnouettes	75015	PARIS

INDEPENDANTS	The Baby Shop by salomé la fée	20 rue Grimaldi	98000	Monaco
JACADI	JACADI Av. Courcelles	60 Bld de Courcelles	75017	Paris
JACADI	JACADI Paul Doumer	89 Avenue Paul Doumer	75016	Paris
JACADI	Jacadi Annecy	17 Rue Sommeiller	74000	Annecy
JACADI	Jacadi Boulogne-Billancourt	123 Avenue Victor Hugo	92100	Boulogne-Billancourt
JACADI	Jacadi Levallois-Perret	45 rue Trébois	92300	LEVALLOIS-PERRET
NATALYS	Natalys Bordeaux	9, rue Sainte Catherine	33000	BORDEAUX
NATALYS	Natalys Boulogne	68, boulevard Jean Jaurès	92100	BOULOGNE/SEINE
NATALYS	Natalys Cannes	9 Rue Buttura	6400	CANNES
NATALYS	Natalys Lille	17 Ter, rue Neuve	59000	LILLE
NATALYS	Natalys Lyon Herriot	88, rue du Président Herriot	69002	LYON HERRIOT
NATALYS	Natalys Marseille	35, rue Francis Davso	13001	MARSEILLE
NATALYS	Natalys Nice	4, avenue Georges Clémenceau	6000	NICE
NATALYS	Natalys Paris Gobelins	43, avenue des Gobelins	75013	PARIS
NATALYS	Natalys Paris Leclerc	37, avenue du Général Leclerc	75014	PARIS
NATALYS	Natalys Paris Passy	5 rue Guichard	75016	PARIS
NATALYS	Natalys Paris Seine	74-76, rue de Seine	75006	PARIS
NATALYS	Natalys Paris St Antoine	32 Rue Saint-Antoine	75004	PARIS
NATALYS	Natalys Paris St Dominique	109 bis, rue Saint Dominique	75007	PARIS
NATALYS	Natalys Paris Vignon	42, rue Vignon	75009	PARIS
NATALYS	Natalys Val d'Europe	14, cours du Danube - CC de ECI Val d'Europe	77000	SERRIS / MARNE LA VALLEE
ORCHESTRA	BabyCare by Orchestra	Parc d'activité St Antoine	34130	Saint Aunès
AUTOUR DE BEBE	Autour de Bébé Grenoble	18 rue de Comboire	38130	ECHIROLLES
NATALYS	Natalys Le Havre	178, rue de Paris	76600	LE HAVRE
NATALYS	Natalys Lyon Croix Rousse	22 Grande de la Croix-Rousse	69004	LYON
NATALYS	Natalys Paris Nation	16 Boulevard de Charonne	75020	PARIS
NATALYS	Natalys Rouen	23 Rue du Bec	76000	ROUEN
NATALYS	Natalys Saint Germain en Laye	10 Rue Collignon	78100	SAINT GERMAIN EN LAYE
NATALYS	Natalys Strasbourg	9, rue du 22 Novembre	67000	STRASBOURG
NATALYS	Natalys Toulouse	11 Place Esquirol	31000	TOULOUSE
ORCHESTRA	Orchestra	52, rue de la chaussée d'antin	75009	Paris